

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF395

présenté par

Mme Regol, Mme Sas, M. Amirshahi, Mme Balage El Mariky, M. Iordanoff, M. Duplessy,
Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Simonnet et M. Lahais**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	45 000 000	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	45 000 000
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	45 000 000	45 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors qu'au moins 21 agents de police se sont donné la mort en 2024, il est urgent de mettre en place une politique de prévention à la hauteur du défi plutôt que de baisser drastiquement les crédits du programme de mobilisation contre le suicide, qui passent de 2,89 millions en 2024 à 1,6 million en 2025.

Si cette dernière ne peut faire l'économie d'une réforme profonde de l'institution, dont les pressions hiérarchiques et l'obsession pour les chiffres au détriment du service rendu au public abîment les

agents, les écologistes proposent de mettre en place le remboursement intégral des séances d'accompagnement psychologique réalisées au bénéfice d'un agent des forces de l'ordre par un psychologue dans le cadre d'un exercice libéral ou d'un exercice en centre de santé ou maison de santé.

Pour ce faire, il est proposé un transfert de crédits de l'action 02 "Démarches interministérielles et communication" du programme "Sécurité et éducation routières" vers la sous-action 06.02 "Action sociale" de l'action 06 "Commandement, ressources humaines et logistique" du programme "Police nationale" à hauteur de 45 millions.

Nous proposons au Gouvernement de lever le gage.